

## COMPIÈGNE

## Des usagers du vélo en veulent à l'Agglo

Dix jours après que Tino, 12 ans, a été renversé de son vélo, avenue de la Faisanderie, une association dénonce l'absence de piste cyclable dans cette rue de Compiègne.

## LES FAITS

• **Vendredi 16 août** : Tino, cycliste de 12 ans, est renversé dans le quartier des Sablons.

• **Samedi 17 août** : La mère de la jeune victime lance un appel sur les réseaux sociaux pour collecter des témoignages sur l'accident: l'automobiliste a pris la fuite.

• **Lundi 26 août** : L'adolescent a pu quitter l'hôpital d'Amiens, où il a été pris en charge à la suite d'un traumatisme crânien.

L'accident serait-il arrivé si la loi avait été appliquée ? C'est la douloureuse question que soulève l'Association des usagers du vélo des vallées de l'Oise (AUVS), dix jours après qu'un cycliste de 12 ans a été fauché par un automobiliste dans une rue de Compiègne. Alors que l'adolescent vient seulement de quitter l'hôpital, l'association dénonce le manque de piste cyclable avenue de la Faisanderie. « Nous pourrions déplorer un nouvel accident de cycliste, dû à la faute à pas de chance (...), écrit l'association. Mais ici, il n'en est rien. » Et de tourner son regard vers l'aménageur de ce nouveau quartier en lisière de forêt de Compiègne : « Cet accident est survenu sur l'avenue de la Faisanderie, une voie nouvelle créée en 2018, où aucun aménage-



L'association AUVS réclame plus d'infrastructures pour les usagers du vélo à Compiègne, d'autant qu'elle observe une « dynamique » chez les citoyens en faveur d'une pratique quotidienne, comme lors de la Vélorution, en mars dernier.

ment cyclable n'a été réalisé. »

## LA LOI LAURE

Or, stipulent ces usagers du vélo, une loi vieille de presque un quart de siècle, la loi LAURE (la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) oblige à anticiper la circulation des

cyclistes. Et de se référer à son article 20 : « À l'occasion des réalisations ou rénovations de voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs

indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. »

L'Agglo de la région de Compiègne (ARC), qui a piloté l'urbanisation de ce secteur autour de l'Institut Jean-Paul II, estime au contraire être dans les clous : « Une voie dédiée aux cyclistes a été réalisée sur l'avenue du

## INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

L'Agglo, qui juge « inopportun » l'utilisation de ce drame par l'association, préfère mettre en cause la responsabilité de l'automobiliste, toujours en fuite, et plus largement certains « comportements inacceptables ». Aussi, « pour inciter à d'avantage de civisme », est envisagée sous peu l'installation d'un radar pédagogique indiquant la vitesse de passage.

25<sup>e</sup> Régiment-du-Génie-de-l'Air (RGA), un axe parallèle à l'avenue de la Faisanderie. »

## DES POINTS DE VUE OPPOSÉS

Un parcours, plaide l'aménageur, qui répondrait mieux aux besoins, car relié à la desserte des lycées et des habitations, et qui satisfierait mieux aux exigences de sécurité. La voie douce est séparée par un trottoir de la voie automobile, pratiquée par les bus scolaires et les riverains en zone 30.

Thierry Roch, président de l'AUVS, qui reconnaît les efforts de l'Agglo, n'en démord pas moins : « La jurisprudence concernant la loi LAURE entre dans le détail : il faut un aménagement dans chaque voie nouvelle et pas à 200 mètres. L'avenue de la Faisanderie doit aussi être cyclable. D'autant qu'elle aussi dessert des habitations. » ■ MARIELE MARTINEZ

Extrait du journal Courrier Picard - Mercredi 28 août Page 8/9

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)